Commune de Lecques
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 18 novembre 2024
Date de la convocation : 12 novembre 2024
Date d'affichage du PV 26 novembre 2024

Présents :
Mesdames : POHER Bernadette, BOUSCAUD Marité, BLANCHOT Michèle
Messieurs : DARTHENUCQ Alain, DUCHENNE Marc, ROCH Michel, FAVEDE Denis

Absent excusé :

Pouvoirs : Mr MAURI Jean-Michel à Mme BLANCHOT Michèle et Mme LIENARD Véronique à Mr DARTHENUCQ Alain

Secrétaire de séance Michèle BLANCHOT

Ordre du jour :

- Attribution et signature du marché pour la construction d'un local pour le service technique ;
- Décision modificative n°2 sur le Budget primitif général 2024 ;
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2023 ;
- Questions diverses

La séance débute, il est 19h33

1/ Attribution et signature du marché pour la construction d'un local pour le service technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché pour la construction d'un local pour le service technique ;

Considérant la consultation lancée le 24 juin 2024 avec un date limite de réception des offres fixée au 19 juillet 2024 ;
Considérant les trente-sept offres reçues ;
Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2024 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation ;
Considérant qu'une phase de négociation a été lancée avec tous les candidats et qu'ils ont pu déposer une offre négociée avant le 30 août 2024 ;
Considérant la notation des offres reçues selon les critères suivants :

- Valeur technique pour 40 %
- Prix pour 60 %

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 17 septembre 2024 pour l'analyse et l'attribution des offres. Sur la base de l'analyse des offres, il a été décidé de retenir les offres suivantes :

LOT N° 01 - CLOTURE						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1 / 4	Note critère 2/ 6	Note globale /10	Classement
GAIA CLOTURE	8 053,01 €		**3,2**	**6**	**9,2**	**1**

LOT N° 02 - VRD						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/4	Note critère 2 / 6	Note globale /10	Classement
GIRAUD	58 789,23 €		**3,8**	**6**	**9,8**	**1**

LOT N° 03 - GROS ŒUVRE - CHARPENTE COUVERTURE-SOL SCELLE - ETANCHEITE							
Entreprises	Montant négocie vérifié HT	Montant vérifié PSE 1 HT	Montant vérifié PSE 2 HT	Note critère 1/ 4	Note critère 2/6	Note globale /10	Classement
ROQUES CONSTRUCTION	228 500,00 €	6 729,80 €	8 450,00 €	**3,6**	**6**	**9,6**	**1**

LOT N° 04 - CLOISONS - PLATRERIE- FAUX PLAFOND - PEINTURE						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/ 4	Note critère 2/ 6	Note globale /10	Classement
SANTOS	10 860,00 €		**3**	**6**	**9**	**1**

LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ET MENUISERIES INTERIEURES						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/ 4	Note critère 2/ 6	Note globale /10	Classement
PASCAL MENUSIERIE	42 883,07 €		**3,6**	**6**	**9,6**	**1**

LOT N° 06 - ENDUIT EXTERIEUR						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/4	Note critère 2/6	Note globale /10	Classement
ECO / BAT	11 363,00 €	14 210,00 €	**2,8**	***5,89***	**8,69**	**1**

LOT N° 07 - CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE 1 HT	Note critère 1/4	Note critère 2/6	Note globale /10	Classement
BONNEFOI	13 820,00 €	1 360,00 €	**2,4**	**6**	**8,4**	**1**

LOT N° 08 - ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/4	Note critère 2/6	Note globale /10	Classement
EURL SABRAN	15 597,12 €	3 147,00 €	**3,2**	**6**	**9,2**	**1**

LOT N° 9 - PHOTOVOLTAÏQUE (tranche conditionnelle)						
Entreprises	Montant négocié vérifié HT	Montant vérifié PSE HT	Note critère 1/4	Note critère 2/6	Note globale /10	Classement
K-HELIOS	31 436,27 €	3 060,00 €	**4**	**5,35**	**9,35**	**1**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- De retenir les offres ayant obtenu la meilleure note
- Pour un montant total hors taxes de 421363, 03€ soit un marché global maitrise d'œuvre comprise de 461 443,03€ HT

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte s'y afférant

Vote à l'unanimité

2/ Décision modificative n°2 sur le Budget primitif général 2024.

Afin d'intégrer au budget principal de la commune 2024, les amortissements des subventions perçues pour l'opération de travaux de réseaux et de voirie de la Rue de la Gleisasse et l'Impasse des Jonquières, il convient d'apporter les modifications suivantes dans les sections suivantes :

En Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
040	13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat	+ 8 840.49 €
	13913	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	+ 1 107.56 €

En Recettes d'Investissement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
21	21	Virement de la section d'exploitation	+ 9 948.50 €

En Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
23	23	Virement de la section d'investissement	+ 9 948.50 €

En Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
042	777	Quote part des sub d'invest transférées au compte de résultat	+ 9 948.50 €

De plus, toujours dans le cadre des régularisations des subventions perçues pour l'opération de travaux de réseaux et de voirie de la Rue de la Gleisasse et l'Impasse des Jonquières, il convient de régulariser une erreur d'imputation de 2023. Pour ce faire, les modifications suivantes dans la section d'investissement sont nécessaires :

En Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	+ 26 224.50 €

En Recettes d'Investissement :

Chapitre	Article	Intitulé de l'article	Montan
13	1323	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables - Département	+ 26 224.50 €

De part ces modifications, le budget principal de 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement, toujours en équilibre, est modifié comme suit :

En fonctionnement AVANT décision modificative : 491 015.81 €

En fonctionnement APRES décision modificative : 500 963.86 €

En investissement AVANT décision modificative : 715 931.67 €

En investissement APRES décision modificative : 752 104.22 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 comme présentée ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3/ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2023.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport (cf. pièce jointe).
Vote à l'unanimité

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 20h26.

Madame le Maire,

Bernadette POHER.

MAIRIE DE LECQUES
(Gard)